

N° 2024-091

**PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF POUR LA MISE
EN PLACE D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE PARKING DE LA
BASE DE LOISIRS DES VERSANTS D'AIME**

L'an deux mil vingt-quatre le 06 novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le trente octobre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes CHAMOUSSIN Bernadette, GIROD-GEDDA Isabelle, LIMONTA VERTHIER Muriel, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle
MM. SPIGARELLI Lucien, BOUTY Georges, DUCOGNON Guy, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, VIBERT Christian

Absents excusés :

Mmes BERARD Patricia (donne pouvoir à Mme Michelle VILLIEN), DUCHOSAL Sylviane (donne pouvoir à M. Lucien SPIGARELLI)
MM. BOCH Jean-Luc (donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE), BROCHE Richard (donne pouvoir à Mme Isabelle GIROD-GEDDA), DUC Jacques (donne pouvoir à Mme Muriel LIMONTA VERTHIER)

Absents :

Mmes ASTIER Fabienne, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse
MM. MARCHAND-MAILLET Thierry, TRAISSARD Robert, VILLIBORD Guillaume.

En exercice : 27	Présents : 16	Absents : 11	dont pouvoir : 5
------------------	---------------	--------------	------------------

Le président rappelle au conseil que :

Soucieuse de participer au déploiement des énergies renouvelables sur son territoire, la Communautés de communes les Versants d'Aime souhaite contribuer activement à la politique de promotion des énergies issues de la force radiative du soleil.

En parallèle, la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER) du 10 mars 2023 impose l'installation d'ombrières photovoltaïques sur au moins la moitié de la surface des parkings de plus de 1 500 m².

A cette fin, la Communautés de communes les Versants d'Aime décide de mettre à profit son patrimoine public et de mettre à la disposition d'installateurs et exploitants d'équipements photovoltaïques, certaines parties de son foncier appartenant à son domaine public.

Les parcelles identifiées, propriétés de la COVA sur la commune de La Plagne-Tarentaise (73210) sont les suivantes:

SECTION	N°	LIEUDIT OU VOIE	SURFACE
0A	0495	Chemin du contour	7 255 m ²

0A	1650	Chemin du contour	7 230 m ²
0A	1832	Chemin du contour	14 209 m ²

La zone d'étude est reprise ci-après :

Zone d'étude
 Parcelles
 Fond de carte
 Bing Satellite



Un Appel à Manifestation d'Intérêt a été ouvert en octobre 2024 afin de s'assurer préalablement à la délivrance du bail emphytéotique administratif (BEA) de l'absence de projets identiques.

Aucun candidat supplémentaire ne s'étant manifesté ; il est ainsi proposé d'approuver la proposition du groupement Savoie ENR/GEG/OPALE.

Le président donne lecture des principaux éléments du BEA :

- La promesse porte sur les parcelles ci-avant pour accueillir des ombrières en vue de l'installation de deux centrales photovoltaïques, chacune de 500 kWc : une 1ère installation de 500 kWc en vente totale et une seconde installation de 500 kWc dans une opération d'autoconsommation collective (ACC).
- Le BEA aura une durée déterminée de trente (30) années et six (6) mois,
- En contrepartie de ses droits, à compter de la mise en service industrielle des centrales (« MSI »), le Preneur versera au Propriétaire un loyer de :
 - o Cinquante mille euros (50 000 €) à la MSI de la 1ère centrale en vente totale; Cinquante mille euros (50 000 €) à la MSI de la 2ème centrale en autoconsommation collective (ACC)
 - o Cinquante euros (50 €) par an les années suivantes jusqu'au terme du BEA.

La MSI correspond au début de l'injection permanente dans le réseau public de l'électricité produite et/ou transportée.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 21
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 21
- nombre de votes « pour » : 21
- nombre de votes « contre » : 0

VU le Cbde Général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE la promesse de bail emphytéotique administratif en annexe.

AUTORISE le président à signer la promesse de bail, ainsi que tout acte nécessaire à sa formalisation ou à son exécution.


FAIT ET DELIBERE LE 06 NOVEMBRE 2024.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance
Michel GOSTOLI



Le Président,
Lucien SPIGARELLI



LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX